



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**  
Service agriculture forêt

Montpellier, le 16/03/2018

Affaire suivie par : Mme Florence BARTHELEMY  
Mail : [florence.barthelemy@herault.gouv.fr](mailto:florence.barthelemy@herault.gouv.fr)  
Tél. : 04 34 46 60 82

**CONSULTATION DANS LE CADRE des MARCHES PUBLICS – FOURNITURE DE SERVICE :  
Gestion de deux collaborateurs en contrat d'intérim**

**Cahier des charges dans le cadre d'une procédure adaptée, publicité adaptée**

**Gestion administrative de 2 collaborateurs pour une période de 23 semaines comprises entre le 09/04/2018 et le 30/09/2018. Le choix des collaborateurs est à notre charge.**

**Intitulé des postes : instruction de dossiers de demande de subventions ; fonds européens FEADER –  
Programme 2014-2020 ; investissements dans les exploitations agricoles.**

- **Missions** : gestion – instruction administrative de dossiers de demande de subvention ;
- Rémunération : salaire horaire net de 8,6 € (hors congés payés et indemnité de fin de mission), correspondant environ à un salaire net mensuel de 1 300 € ;
- Temps de travail : 35h/semaine ;
- Lieu de travail : DDTM de l'Hérault – Service Agriculture Forêt  
Bâtiment Ozone  
181 Place Ernest Granier  
CS 60 556  
34 064 MONTPELLIER CEDEX 2  
SIRET 130 008 568 000 60

**Personne responsable du marché**

M. Matthieu GREGORY  
Directeur de la DDTM

**Contact**

Mme Florence BARTHELEMY  
Chef du Service Agriculture Forêt  
[florence.barthelemy@herault.gouv.fr](mailto:florence.barthelemy@herault.gouv.fr)

**Pièces à envoyer**

- le marché à procédure adaptée, complété et signé, et les pièces mentionnées dans celui-ci;
- l'offre de prix détaillée,
- le mémoire technique présenté par le titulaire du contrat et détaillant les modalités de gestion relatives aux collaborateurs recrutés

**Modalités de réponse**

- Date limite de réception des réponses : **mercredi 04 avril à 12h**
- Réponse par mail à l'adresse ci-dessus ou par courrier

**Critères de sélection**

Le critère unique d'attribution du marché est le prix horaire hors taxe facturé.

Le Directeur,  
Le Directeur Départemental  
des Territoires et de la Mer de l'Hérault